

Guy Lourtie, Chef du Service Importation & Transport

RÉVISION DU CONTRÔLE PHYSIQUE

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

Contrôle physique Loi AFCN (Loi du 15 avril 1994)

- *Contrôle physique* : l'ensemble des **mesures**, exécutées sous la **responsabilité du détenteur de l'autorisation**, dans le but de vérifier que la population, les travailleurs et l'environnement sont protégés de manière effective contre le **danger des rayonnements ionisants**, et que les risques associés sont gérés de manière effective à l'exception :
 - a) des mesures relatives à la surveillance de la santé des personnes professionnellement exposées aux rayonnements ionisants
 - b) des mesures relatives à la surveillance de l'exposition médicale des personnes
 - c) des mesures de protection physique
 - d) des mesures de sécurité des substances radioactives
- *Détenteur d'autorisation* : détenteur d'une autorisation délivrée en vertu de l'article 16 (*ndlr: établissement*) ou d'un agrément délivré en vertu de l'article 4 (*ndlr: transport*)

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2 – SCP

Le SCP est toujours interne
au minimum 1 personne = chef SCP

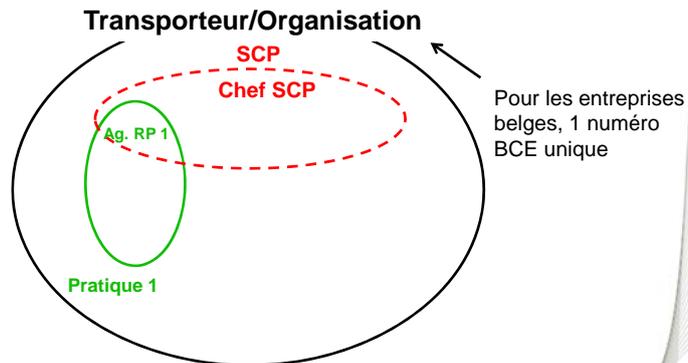


Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2 – SCP

Le SCP est toujours interne
au minimum 1 personne = chef SCP

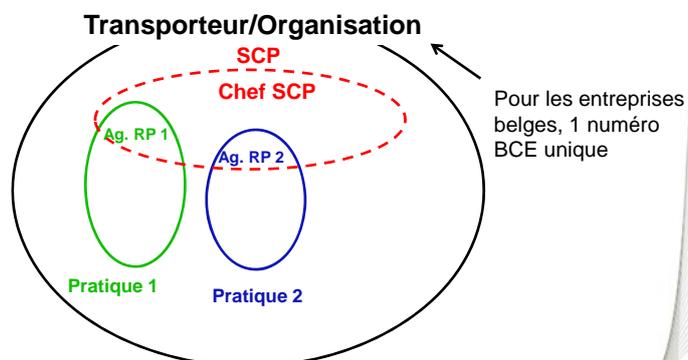


Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2 – SCP

Le SCP est toujours interne
au minimum 1 personne = chef SCP

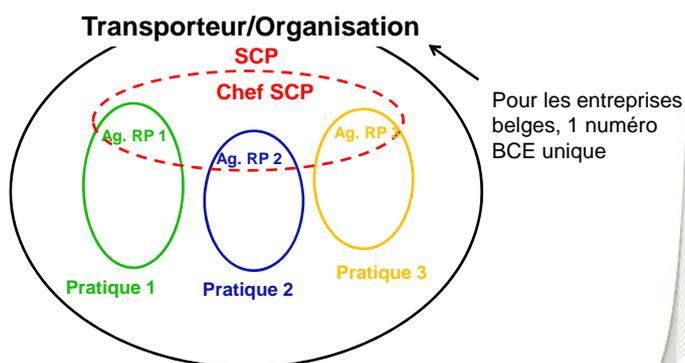


Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2 – SCP

Tâche 1 : mission générique

- Toute organisation impliquée dans le transport organise un Service de Contrôle Physique (SCP)
- Mission générale : surveillance des mesures pour assurer le *contrôle physique*
- Analyse intégrée des risques
 - entreprise belge, dans le système dynamique de gestion des risques
 - entreprise étrangère, dans le système de gestion TMD
 - ⇒ Management system
- En concertation avec :
 - conseiller en prévention
 - médecin du travail
 - conseiller à la sécurité classe 7 (le cas échéant)

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2.2 Organisation SCP

Le Chef du Service de Contrôle Physique : au choix de l'entreprise

- Expert agréé T1 ou T2 en interne
Ou
- Chef :
 - entreprise belge avec formation agent de radioprotection
recommandation AFCN = conseiller en prévention
Chef SCP : Accès direct au chef d'entreprise & protection
 - entreprise étrangère avec formation TMD classe 7

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2.2 Organisation SCP

Le(s) agent(s) de radioprotection :

toujours interne(s) à l'entreprise

- Exercice systématique de la radioprotection sur le « lieu » de travail
- Formations **théorique** (interne ou externe) et **pratique** appropriée (type pratique/installation), **approuvées** par l'expert agréé

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2.6. a) Tâche 2 : agent(s) RP

- Tâches fréquentes et systématiques :
 - Respect mesures et procédures de travail (radioprotection)
 - Gestion des contaminations
 - Moyens de protection & dosimètres
 - Tests périodiques systèmes de sûreté et d'alerte
 - Formation et information
 - 1^{ère} intervention (incident/accident)
 - Vérification des opérations de transport
 - Information Expert agréé et Chef SCP
- Tâches agents RP dans les entreprises conformément à des [instructions/procédures](#) approuvées par l'expert agréé

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2.6. b) Tâche 3 : expert(s) agréé(s)

- Tâches spécifiques :
 - [Examen et approbation](#)
 - Analyse des risques (radioprotection & sûreté)
 - Programme de radioprotection
 - Procédures et moyens de radioprotection et sûreté (moyens de protection et instruments de mesure, essais systèmes de sûreté, procédures de travail, programmes de formation)
 - Nouveaux projets (ou modifications), notamment dans le cadre des demandes d'agrément/autorisation, cessation d'activités, ...

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2.6. b) Tâche 3 : expert(s) agréé(s)

- Tâches spécifiques :
 - Détermination des doses et contaminations individuelles
 - Préparation aux situations d'exposition d'urgence et aux interventions d'urgence
 - Détermination des circonstances accidentelles
 - Supervision mise en œuvre du programme de surveillance de la santé (aspects radioprotection)
 - Visite périodique état radioprotection & sûreté des opérations de transport

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2.1 – SCCP

! Service commun de contrôle physique

(agissant pour des *organisations différentes*)

- Comprend au moins un expert agréé employé par une des organisations concernées
- Zone géographique limitée
- Expertise des risques
- Accord écrit entre les organisations (répartition des tâches/prestations)
- Avantages pour la radioprotection / sûreté
- Soumis à l'*approbation de l'Agence*

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2.1 – SCCP

Avec une dérogation pour les services internes communs pour la prévention et la protection au travail :

- Pas d'expert agréé interne obligatoire
- Chef SCCP = au minimum formation agent de radioprotection
- Tâches expert agréé confiées à un organisme agréé

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2.4 Visite de l'(des) expert(s) agréé(s)

- Transporteurs UN1 : **annuellement** (périodicité 10-14 mois)
- Transporteurs UN2 : **semestriellement** (périodicité 4-8 mois)
- Transporteurs UN3 et UN4 : **trimestriellement** (périodicité 2-4 mois)
- Organisations impliquées dans le transport multimodal : **semestriellement** (périodicité 4-8 mois)
- Sites d'interruption: **semestriellement** (périodicité 4-8 mois)

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

RGPRI – art. 23.2.7

Documentation du SCP

- Résultats, constatations, déterminations et approbations du SCP (notamment les rapports de visite de l'EA)
- Système durable :
 - Pas/plus nécessairement sous format papier
 - Mais
 - Traçabilité
 - Enregistrement des introductions, validations, modifications, et suppressions de données
- Conservation 30 ans au siège de l'entreprise
- A transmettre à l'AFCN si cessation de toute activité

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019



Management system CP

- Tâches expert agréé (art. 23.2.6.b) suivant des processus documentés dans un 'Management system'
 - de l'entreprise/organisation si EA interne
 - de l'O.A. (et de, compatibles avec ceux de, l'entreprise/organisation)
- Tâches agent(s) de radioprotection (art. 23.2.6.a) suivant des instructions/procédures (internes à l'entreprise/organisation) approuvées par expert agréé

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019



RGPRI – art. 30.4

Formation des agents RP

- Formation initiale théorique (certificat basé sur test de connaissances)
 - de base : 8 heures
 - complémentaire :
 - 6 heures (transporteurs UN3/UN4)
 - 4 heures (toutes autres activités de transport)
- Expérience pratique appropriée
- Approbation du programme de formation par EA
- Formation continue
- Détails dans règlement technique AFCN

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019



RT AFCN

Formation des agents RP

- Formation théorique de base (8 heures)
 - Cadre réglementaire (RGPRI – art. 20, 23, 25, 67, ... ; AR transport; ...)
 - Radioprotection
- Formation complémentaire 'transport'
 - toutes activités sauf transporteurs UN3/UN4 (4 heures) : réglementation TMD classe 7, RPP, classification des MD, marquage, étiquetage, signalisation et placardage, gestion des événements, procédures, contrôles
 - transporteurs UN3/UN4 (6 heures) : idem supra + risques fissile et corrosivité/toxicité

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019



RT AFCN

Formation des agents RP

- Formation pratique
 - Procédures et processus internes
 - Utilisation des appareils de mesure
 - Evaluation des dispositifs de sûreté
 - Connaissance technique des activités de transport
 - Gestion des contaminations et 1^{ère} réponse à un incident/accident
- Formation continue (x h/an)
 - accompagnement de l'expert agréé lors de ses visites, veille réglementaire, participation à l'évolution des pratiques et procédures internes, retour d'expérience
 - toutes activités sauf transporteurs UN3/UN4 : 3 h
 - transporteurs UN3/UN4 : 5 h

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019



Expéditeur / Transporteur

- Contrôle physique établissement / expéditeur
 - Tâches liées à la préparation des colis
 - Responsabilités de l'expéditeur telles que décrites dans les règlements modaux
 - Si également transporteur agréé, aussi tâches 'transporteur'
- Contrôle physique des transporteurs et autres organisations concernées par le transport classe 7
 - Tâches liées au transport / aux manipulations des marchandises dangereuses de la classe 7
 - Responsabilités du transporteur (et des autres acteurs) telles que décrites dans les règlements modaux

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019



Contrôle physique / Conseiller à la sécurité classe 7

SCP	CS7
Procédures de travail, y compris la formation des travailleurs	
Mesures à prendre en cas d'incident/accident	
Analyse des incidents et accidents	
Réglementation => RGPRI + AR Transport	Règlements modaux (ADR, RID, ADN)
RPP + dosimétrie des travailleurs	Document de transport et éventuellement mesures prescrites par l'expéditeur
Débits de dose du véhicule	Equipements de bord
	Placardage et signalisation orange du véhicule
	Arrimage des colis

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019



FANC
federal agency for nuclear control

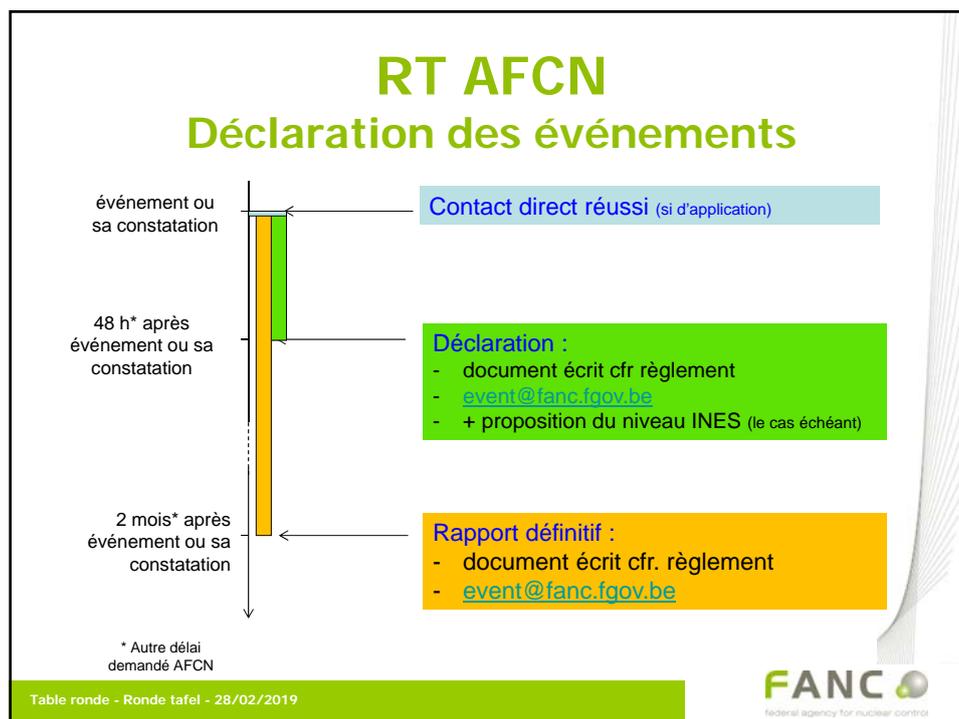
Sous-traitance

- SCP transporteur agréé couvre aussi les sous-traitants sauf si sous-traitant utilise son propre RPP et est lui-même agréé (⇒ sous-traitant organise son propre SCP)

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019



FANC
federal agency for nuclear control



Mesures transitoires

- AR du 6 décembre 2018, publié le 21 décembre 2018 et entré en vigueur le 31 décembre 2018
- Mesures transitoires
 - Nouvelles demandes d'agrément : [application immédiate](#)
 - Entreprises/organisations 'transport' agréées au 1^{er} janvier 2019, SCP modifié pour le [30/06/2020](#)
 - Formation des agents RP (en même temps que SCP), avant le [30/06/2020](#)
 - SCCP existants doivent être approuvés pour le [30/06/2019](#)
 - Expert(s) agréé(s) 'transport' ⇒ T1/T2 au plus tard pour le [30/06/2020](#)

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

FANC
federal agency for nuclear control

Textes règlementaires

- FR :

<https://afcn.fgov.be/fr/professionnels/projets-reglementaires/dossier-dinformation-ar-revision-du-controle-physique>

- NL :

<https://fanc.fgov.be/nl/professionelen/regelgevingde-projecten/informatiedossier-kb-herziening-fysische-controle>

Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019



Q & A



Table ronde - Ronde tafel - 28/02/2019

